

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	UN AN	SIX MOIS
France et Algérie.	10 fr.	6 fr.
Etranger.	12 »	7 »
	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

LES PARASITES — PEAU NEUVE !

Tunis, le 27 Juin 1901

LES PARASITES

Parasite, un individu qui fait métier d'aller manger chez les autres — qui vit de la substance d'autrui — Fig. Inutile. Insectes parasites. (les puces, pucerons).

LAROUSSE.

Bien que Millet ait fait prétendre, un jour qu'il était salement collé sur la sellette, à la Chambre des députés, que la Tunisie était la colonie la moins peuplée de fonctionnaires. c'était un gros mensonge qu'il faisait dire à son chef direct, le ministre des Affaires étrangères.

D'après une statistique récemment faite par un de nos amis, la Tunisie compterait deux cent cinquante mille fonctionnaires de tout poil, vivant à nos crochets.

Ce chiffre peut paraître exorbitant pour une population aussi réduite que celle de la Régence qui compte à peine deux millions d'habitants, cela est pourtant, d'après lui, d'une scrupuleuse exactitude.

Mais en ces deux cent cinquante mille mâchoires, il a dû compter également une multitude d'employés qui font partie de ce que l'on appelle les « employés à côté » tels que les cheicks, les buralistes et d'autres d'envergure moindre qui ne figurent sur aucun état de personnel mais qui, pourtant, n'en sont pas moins des fonctionnaires. Ce ne sont peut-être pas ceux-là qui en fichent le moins bien qu'ils soient moins payés que les autres et qu'on oublie parfois même de payer.

Les parasites, ce sont ceux qui n'ont garde d'aller religieusement toucher, chaque fin de mois, leur bonne galette qui tombe quelque temps qu'il fasse, sirocco, pluie, grêle, vent, ou beau temps, peu importe. La caisse est ouverte le 30 ou le 31 du mois, et il faut voir avec quelle prestesse ils se précipitent chez le receveur des Finances du lieu. Les criquets tombant dans un champ d'orge ou de blé, auraient certainement plus de retenue. Evidemment, il y a fonction-

naires et fonctionnaires comme il y a fagots et fagots, si certains passent la majeure partie de leur temps entre la lecture des journaux locaux et le nettoyage de leurs ongles, d'autre buchent et buchent ferme même, du matin au soir.

Ces derniers ne sont pas des parasites. Les parasites ce sont ceux qui comme X..., Y..., Z... ou Mussali s'amènent sur le coup de dix heures au bureau, s'en vont déjeuner à midi, après s'être réconfortés l'estomac d'une excellente oxygénée Cusenier et qui l'après-midi, restent tranquillement chez eux à... faire la sieste. Ce n'est pas plus malin que ça. Puisque la bonne vache à lait leur paie de beaux émoluments et les laisse parfaitement tranquilles pourquoi iraient-ils se casser le tempérament. Pas si bêtes, mon colon !

Là, trêve de plaisanterie. Songe-t-on à en finir avec toute cette bande qui vit à nos crochets et a qui obligé le Gouvernement à nous coller sept millions d'impôts nouveaux en peu de temps ?

Nous en doutons, quant à présent, mais patience, le jour du grand chambardement n'est pas éloigné.

C'est avec un énorme balai, en guise d'épée au côté, que nous arrive M. Pichon, de Pékin, pour opérer le grand nettoyage. Notis l'aiderons fortement à accomplir la besogne que la population attend impatientement de lui.

Nous prions de croire qu'on n'aura pas besoin de repasser une seconde fois le balai, pour nettoyer les coins et les recoins.

Em. LACROIX.

Billets du Vendredi

Les trucs de la direction d'Agriculture

Un de nos confrères nous a fait connaître les procédés — moi je dis les trucs — de cette direction à encadrer de l'Agriculture, qu'aucune nation civilisée ne nous enviera certainement pas.

A un français, fraîchement débarqué, encore la tête farcie d'illusions sur cette belle Tunisie, elle lui vend quelques dizaines d'hectares de terres défrichées, vous lisez bien : DÉ-FRICHÉES. Lorsqu'il vient commencer ses labours, plan! sa charrue se casse contre une énorme souche, il va à la baraque, répare son outil et s'en revient

recommencer d'un autre côté. Même désagrément. Ce pauvre bougre était une nouvelle victime de cette administration incapable qui sème d'un bout de la Tunisie à l'autre, la ruine quand ce n'est pas la mort.

Ce colon crie, fulmine, tempête, pure perte, la direction de l'Agriculture ne tient pas compte de cela, il a été refait dans les grandes largeurs, c'est tout ce qu'elle demandait. Et voilà un mécontent de plus qui ne fera pas aimer ce cochon de pays !

Un compatriote du beau pays de Bourgogne après avoir parcouru le nord de la Tunisie en tous sens jette son dévolu sur un terrain de l'Agri. culture disponible. Quand il vient fixer son choix, un employé gouailleux lui répond : « Pas celui-là, m'sieu, l'autre !... Mais l'autre ne me convient pas répond le bourguignon, je prendrai à la rigueur le n° 2... » Impossible, lui répond l'employé en lui éclatant de rire au nez, il est retenu !

Il a suffi que ce français ait fixé son choix sur un lot, pour que ce lot soit immédiatement demandé de tous côtés et, ce qui est plus fort, pour que la direction de l'Agriculture se prête à ces trucs, car pour nous ce n'est qu'un truc pour faire cracher au bassin notre colon en herbe.

Là ! bien, nous trouvons cela parfaitement indigne d'une administration qui se respecte.

Du reste, une administration qui se respecterait n'aurait pas ainsi. Elle aurait attendu que son client ait fait son choix, avant d'accepter de nouvelles propositions qui ne seront tenues que si l'acquéreur à l'espérance de passer l'affaire avec un bon bénéfice.

Quel pays infect, tout de même, que la Tunisie !

P.

Peau Neuve !

Nous voici donc un Palais de Justice tout neuf.

Absent depuis un certain temps de Tunis, je n'avais pu que m'en rapporter aux descriptions que nos feuilles publiaient. C'est pour moi, l'âme pénétrée d'une curiosité bien légitime, dès mon retour en ces lieux je me suis transporté Boulevard Bab-Benat.

Vraiment, ce que j'avais lu sur le nouveau temple de Thémis était exact. Je me trouvais en présence d'un véritable palais, que le sympathique M. Durel me permit de visiter à mon aise.

L'art y a bien gravé son dernier mot. Objet de différents styles que le génie français a su modifier, c'est la superbe qui y règne en maîtresse absolue.

Mais en présence de ces mosaïques que nous devons au Bardo et sur lesquelles des siècles ont passés, des coupes dorées qui surplombent le grand escalier d'honneur, et qui sont partout répandues, de ces vastes salles, de ces galeries, de ce Tout grandiose, fait de marbre ! et que le pinceau du maître uni au ciseau de l'artiste rend chaque jour plus saisissant, nous réfléchissons bien naturellement et malgré nous :

Quels sont les Harley qui siègeront ici ? Aurons-nous une vieille magistrature gouvernementale, quelquefois inique dans ses jugements, aux méthodes immorales, esclave de la volonté de Celui qui gouverne ; à plat-ventre devant des Résidents, plus soucieuse d'obtenir

leur crédit, que de sauvegarder son honneur ?

Mon Dieu ! Lorsqu'un Résident est de la trempe d'un Cambon ou d'un Rouvier, s'il a l'âme d'un Stephen Pichon, que nous connaissons personnellement depuis longtemps, il n'y a certes aucun péril à ce que l'on prenne son bon plaisir, car il est constamment de toute droiture.

En revanche, si c'est un Millet !!! Obéissant alors au doigt et à l'œil, comme tout valet bien stylé, le magistrat, prévaricateur vis-à-vis le mandat qui lui est confié, se complaira dans l'iniquité. Il incarcérera, condamnera — et pas seulement à trois cent soixante cinq jours ! — le sourire aux lèvres, le cœur nageant dans une douce joie, la queue frémissante, songeant à la bonne patée qui l'attend et à la possibilité de jouer au billard, dans les appartements privés de la Résidence !...

En conséquence, que nous faut-il des Arbitres libres, indépendants qu'un Résident gâteux n'aura pas encore pervertis ; qui franchissant la grande bleue pour la première fois, nous aborderont avec un seul poids et une seule mesure, une balance parfaitement contrôlée.

Et la loi ne sera plus violée par ceux-là mêmes qui ont, charge de la défendre ! Il n'y aura plus de ces arrestations illégales, semblables à celle qui a scandalisé, ici, naguère, tous les honnêtes gens !

Un autre Millet, ayant la frousse, n'en saisira plus l'occasion pour satisfaire de bien personnelles rancunes et se verra contraint, s'il est trop fortement... ému, de ne s'en confier qu'à sa garde-robe.

Le citoyen paisible pourra circuler librement, penser, écrire de même.

C'est pourquoi nous ne saurions nous contenter d'un superbe monument, où tant de verdicts seront bientôt rendus. Ce palais, rien qu'édifié, réclame des juges dignes de lui. L'œuvre ne doit pas, ne peut rester inachevée. Que les bons camarades à Millet nous débarrassent donc de leur saturante personne. Qu'ils partent, comprenant d'ailleurs qu'à leur endroit il est également urgent de faire peau neuve !

B.

Nous avions cru, comme tout le monde, que le récent décret réglant l'institution du barreau en Tunisie était copié sur celui de France, aussi avons-nous applaudi ferme à sa promulgation.

Il faut déchanter, aujourd'hui. Ce décret n'est qu'un trompe l'œil, car il sera très facile à n'importe quel avocat de Tombouctou ou de Palerme d'obtenir le diplôme nécessaire qui lui permettra de baragouiner, en charabia plus ou moins tordant, devant un de nos tribunaux.

Ce que l'on a surtout cherché et voulu, c'est que les peines disciplinaires qui peuvent atteindre tel avocat, reconnu pour son indépendance, soient déferées au tribunal de Tunis au lieu de l'être à la Cour d'Alger, comme cela avait lieu jusqu'alors.

Nous n'avons qu'une confiance, très limitée, dans l'esprit de justice qui anime certains de nos magistrats...

Dans ces conditions, nous nous expliquons parfaitement les nombreuses abstentions qui se sont produites, lors de l'élection du nouveau conseil de l'ordre.

Nos Échos

Un instantané du Figaro, sur M. Révoil, notre ancien Résident Général adjoint ; aujourd'hui, Gouverneur Général d'Algérie :

Il exerça à l'administration, en Tunisie, au moment des ultimatums au Maroc, et le voici revenu à Paris, escorté de l'ambassade du sultan Mouley, comme un triomphateur romain.

Il va repartir pour une autre mission africaine, encore plus difficile, et plus compliquée : y réussira-t-il ?

A coup sûr, il ne fera pas fiasco ; c'est un énergique, un habile et un brave : tous les partis algériens lui accordent un crédit.

On le verra à l'œuvre.

++

Il nous revient que les avocats, en présence du typhus officiellement déclaré et reconnu à la prison civile, se refusent absolument à aller conférer avec leurs clients.

Nous sommes très étonnés qu'on n'ait pas encore fait évacuer ce foyer de peste, qui peut devenir un danger grave pour les habitants de la ville.

Qu'attend-on pour le faire ?

==

Le ministre de la Marine, dans le projet de budget pour l'année 1902, prévoit la « suppression de la division navale de Tunisie » et la fusion des services de la marine en Algérie et en Tunisie, sous le commandement d'un seul officier général, résidant à Alger.

Les bâtiments devant faire partie de l'escadre d'Algérie et Tunisie, sont tous ceux qui étaient inscrits au budget de 1901 au titre de la division navale de Tunisie, et à celui de la station d'Algérie, sauf l'Achéron, envoyé en Indo-Chine, et en plus les canonnières cuirassées Phlégéton, Fusée et Mitraillette qui sont placées en réserve de deuxième catégorie.

==

M^r Berge, vient d'être avisé qu'il était nommé juge d'instruction près le tribunal de Rochechouart (Haute-Vienne).

++

M. Beyna, directeur de la Cie Algérienne à Oran, dont nous avons annoncé la nomination à Tunis en remplacement du regretté M. Poirson, est arrivé ici lundi soir.

Qu'il soit le bienvenu.

==

On s'est quelque peu chamaillé dans la presse — beaucoup trop à notre avis — sur la paternité du nouveau palais de Thémis qui n'est pas encore définitivement reconnue.

Mais on a oublié de dire que ce magnifique monument a fait une victime avant l'heure, c'est-à-dire avant l'inauguration. C'est celle de ce pauvre Ange Scotto, l'entrepreneur qui y a laissé tout son avoir.

En voilà un qui ne doit pas porter le nouveau palais de justice dans son cœur, quelqu'en soit le père qui l'ait conçu !

==

Mise en liberté

A la suite du jugement d'incompétence rendu par le tribunal correctionnel de Guelma, la Chambre des mises en accusation vient d'ordonner la mise en liberté provisoire

re des cinq facteurs-receveurs du
B.-G., qui passeront, en octobre
prochain, devant la cour d'assises
de Bône.

Nous apprenons avec regret le
départ de M. Maillard, le sympa-
thique directeur des grands établis-
sement Orosdi-Back, qui a adres-
sé sa démission à sa maison et nous
quitte pour aller habiter Barcelone.

Nous ne laisserons pas partir cet
ami sans lui exprimer les regrets
que nous avons de lui voir quitter
Tunis, regrets qui ne nous sont pas
seulement personnels mais qui sont
ceux de tous.

Nos vifs compliments aux deux
jeunes fils de M. Communaux, Gau-
vry, etc., etc., qui ont subi avec suc-
cès les épreuves du baccalauréat
ès-lettres.

On a interprété de diverses fa-
çons la démission de vice-prési-
dent de la Commission municipale
d'Hammam-el-Lif, et le départ de
M. Hackemberger.

Ce départ a eu lieu pour des rai-
sons de convenance personnelle.
M. Hackemberger rentre à Paris
où il continuera à occuper la haute
situation qu'il avait ici au siège de
la Banque de Tunisie, 3, rue Auber.

Du reste, M. Hackemberger n'est
pas parti sans esprit de retour et
nous le reverrons souvent, et avec
plaisir, à Tunis.

Pour être agréable au général
Leclerc, propriétaire de deux do-
maines importants en Tunisie, qui
venait de recevoir la troisième étoile,
le gouvernement, sur les pres-
santes démarches de Millet, chan-
gea en division la brigade d'occu-
pation.

Ce changement eut pour effet de
faire nommer plusieurs généraux à
la place des colonels qui comman-
daient les subdivisions, et d'aug-
menter considérablement l'effectif
des états-majors.

Or, malgré tout ce flux d'offi-
ciers, l'effectif des troupes est bien
moindre qu'alors et le service mar-
che plus mal, paraît-il.

Ce n'était réellement pas la peine
de changer un brigadier pour un
divisionnaire.

LES

DIVAGATIONS DE TRIBOULET

Prenez garde à vos bonnes, mes-
dames S. V. P. !

Ici, en Tunisie, où la domesticité
très changeante n'a qu'une ressemblance
très éloignée avec celle de France
ou des pays civilisés sous le rapport
de la fidélité, ou de l'honnêteté, on ne
se méfie pas assez d'elle.

En général c'est le rebut de la Mé-
tropole, le déchet de la Sicile ou de
Malte. Je dois cependant ajouter que
les dernières valent un peu mieux
que les premières, ce n'est quand même
pas la crème des pois, et nos gal-
vaudeuses feraient bien d'y regarder
à deux fois avant de les prendre pour
confidentes.

Une jeune bonne qui a conjugué le
verbe aimer avec un bellâtre de Sidi
Abdellah-Guèche, en attendant de lui
compter chaque soir la monnaie
qu'elle a grattée en faisant danser l'anse
du panier, s'étendait plaisamment, un
de ces soirs, sur les fréquentations
de sa maîtresse et narrait complaisam-
ment et tout cru le travail auquel se
livrait madame avec ses amis... Il pa-
rait que celle-ci prenait une jouissance
extrême à ce jeu !... Son joli corps
d'une belle teinte rosée se tortillait en
des poses à faire damner tous les
saints du paradis pendant qu'elle
mordait à pleines dents le fruit dé-
fendu de son ami à faire pousser des
cris de douleur au pauvre diable qui
trouvait qu'elle mordait trop !...

« Chère et chaste épouse, quel désen-
chantement lorsque tu tombes des
bras de l'adoré dans ceux de ton ro-
gue mari !

« Vas, continue, mais pour l'amour
de dieu et du monde, méfie-toi de ta
bonne et, lorsqu'il vient, envoie-la
au diable chercher deux sous de fil
à couper le beurre.

« De cette façon, la garce n'ira plus
raconter qu'elle t'a vue, en un désa-
billé charmant en train de... tu m'as
compris... »

Suffit. TRIBOULET.

Ce n'est pas croyable !

On se souvient des flots d'encre
qu'il fallut employer pour décider
la direction de l'Agriculture de ten-
ir l'engagement qu'elle avait pris
vis-à-vis des néo-colons de Bir-
M'Cherga de faire construire une
route entre leur bled et la gare de
Djebel Oust !

Cette route n'est peut-être mê-
me pas achevée à l'heure qu'il est.

Il faut croire que ces quarante
bons colons sont moins aux
yeux de M. Hugon que son copain
Ducroquet qui, à lui tout seul, ob-
tient immédiatement une route
pour desservir Bou-R'mada route
qui vient d'être adjugée cette se-
maine.

Un premier tronçon de 800 mè-
tre avait été construit l'hiver der-
nier, on la pousse de 3530 jusqu'à
Bir-Alima, distant de 1800 à 2000
mètres de Bir-R'mada et l'an pro-
chain M. Ducroquet aura sa route
carrossable jusque chez lui.

Mis en appétit par l'appel de fonds
fait par la Dépêche, notre confrère
du Promeneur en fait un, à son tour,
de cent mille francs à ses amis.

Cinq mille louis ne se trouvent pas
sous le sabot d'un cheval, par les
temps qui courent.

Nos confrères qui fulminent cha-
que jour contre la ruine de Tunis,
n'ont plus l'air de s'en douter. Ils se
croient revenus à l'âge d'or de la
Tunisie.

Que nous sommes pourtant loin de
ces temps-là !

Le décret Crémieux

Tout le monde sait que le décret
qui porte le nom de son auteur a eu
pour effet de naturaliser en bloc tous
les indigènes israélites de l'Algérie.

Mais on ne sait pas où et quand le
dictateur a puisé son imagination.

L'ancien ministre de la Justice, en
1838, est allé à Alger passer quelques
mois, avant la guerre, pour plaider
contre son confrère, M^e Jules Favre,
un gros procès intéressant le statut
personnel des Israélites.

Il s'agissait de déterminer, dans
une importante succession d'un juif
décédé, quelle était la part des filles
du défunt.

On sait que, à cette époque, avant
le décret de naturalisation en masse,
d'après le Talmud, les filles étaient
exhérédées de la succession pater-
nelle.

Elles n'avaient qu'une créance con-
tre les mâles qui héritaient seuls.

Ce droit de créance appelé « Is-
sour » était d'un dixième du mon-
tant de la succession.

Mais le recouvrement en était incer-
tain et subordonné à la bonne foi
des masculins qui pouvaient réaliser
vendre la succession au détriment
des filles.

Cependant, au point de vue immo-
bilier, les immeubles délaissés par
des juifs étaient soumis, comme tous
les autres, au régime hypothécaire.

Partant de ce principe, constant
en France, que l'héritier succède au
mort dans tous ces droits, au mo-
ment même de son décès, par l'effet
de saisine légale, des créanciers
ayant pris des inscriptions hypothé-
caires sur les filles Seyman, du vi-
vant du père, ou tous les biens pré-
sents et à venir, il est résulté que le
conservateur des hypothèques a re-
fusé aux enfants mâles de Seyman,
après la mort de celui-ci, la radia-
tion des inscriptions frappant sur les
filles.

Les créanciers de ces dernières
soutenaient que les immeubles lais-
sés par le défunt étaient indivis en-
tre les frères et ils demandaient
qu'ils fussent licités.

C'était sur la question de savoir, si
depuis la loi de 1855 sur la transcrip-
tion hypothécaire, il n'y avait pas
une confusion des biens immeubles
sans distinguer ce qui appartenait

aux garçons et aux filles qu'il fallait
plaider.

Et M^e Crémieux soutenait que la
loi talmudique n'admettait pas les
filles comme héritières, aucune autre
loi ne pouvait les appeler à succé-
der.

C'est cette thèse qui a prévalu.

Et c'est en sortant des grandes au-
diences consacrées à ces débats que
M^e Crémieux, qui ne prévoyait pas
alors le rôle qu'il jouerait plus tard,
a résolu, dans sa pensée, que pour
éviter de pareilles controverses, une
sorte de droit d'aînesse, de priorité
pour les mâles à l'exclusion des fil-
les, il fallait assujettir tous les Israé-
lites à la loi française, par la natu-
ralisation.

Mais la naturalisation individuelle
ne remplissait pas le but et l'avocat
médiatait encore comment il pourrait
généraliser la mesure lorsque les évé-
nements de 1870 le portèrent au pou-
voir.

On sait le reste : à l'heure muni
des pouvoirs de la dérogation de
Tours, Crémieux naturalisa en mas-
se tous les Juifs indigènes de l'Algé-
rie, mettant ainsi les filles et les gar-
çons sur un pied d'égalité et sous la
dépendance de la loi française.

Il ne prévoyait pas que, plus tard,
ce décret servirait de prétexte aux
conflits, aux émeutes qui ensanglan-
tèrent les rues d'Alger.

Pour être rétrospective cette nou-
velle, absolument autobiographique, n'en
est pas moins intéressante et méritait
d'être enregistrée.

C'est un point d'histoire élucidé.
A. M.

Si l'on veut fumer d'excellentes
cigarettes, les *Macédoine* et les
Diana n'ont pas leurs rivales.

Qu'on se le dise.

La Cour d'Appel à Constantine

Les délégations judiciaires après
une longue discussion à laquelle ont
pris part les délégués des trois dé-
partements algériens ont voté la
création des Cours d'appel de Con-
stantine et d'Oran.

Nos voisins existent et nous
en faisons autant. Si nous sommes
injustement condamnés en Tunisie,
comme cela nous est arrivé si sou-
vent, nous pourrions aller chercher
des juges à Constantine.

ACTUALITÉ

Docteur ès-journalisme

On sait qu'il existe à Paris depuis
deux ans, à l'Ecole des Hautes Etu-
des sociales, une école de journalis-
me, remarquablement dirigée, et
d'ailleurs très fréquentée. L'école
dérive un diplôme qui consacre les
études des élèves, et qui est de plus
en plus recherché.

Dernièrement, un jeune Roumain,
M. Eastain, a subi avec succès les
épreuves de l'examen. Le jury était
composé de MM. Seignobos, profes-
seur à la Faculté des lettres, prési-
dent, M. Bergougnan, rédacteur du
Temps, professeur de législation de
la Presse et notre confrère Jean-Ber-
nard, professeur de « grande actua-
lité et de reportage ».

M. Eastain avait présenté comme
sujet la thèse écrite : « Le gouverne-
ment des partis en Roumanie de 1866
à 1884. Le candidat est en effet orien-
té vers les questions politiques et
sociales. Il a appris à l'école de M.
Seignobos les règles de la méthode
historique et les scrupules d'une cri-
tique consciencieuse. L'éminent pro-
fesseur se montre aussi sévère, aus-
si minutieux dans les interrogatoires
qu'il fait subir au postulant que s'il
s'agissait d'un candidat à la licence
ès-lettres ou au doctorat.

Le professeur de reportage, qui a
dû apprendre à son élève tous les
secrets du métier, et les recettes
propres de l'actualité, du reportage,
de l'interview, de l'enquête, etc.,
etc., interroge le candidat sur les
diverses manières de rédiger une ac-
tualité rétrospective, documentée,
anecdotique, etc., etc., car la matiè-
re est riche et variée.

Retenons de cet examen les trois
règles de bonne interview, qui se ré-
sument ainsi : 1° un sujet intéressant ;
2° une personnalité ayant quelque
chose de sérieux à dire ; 3° un com-
pte rendu fidèle de la conversation
loyalement obtenue.

De la théorie on passe à la pratique.
Journaux en mains, le candidat choi-

sit un certain nombre de sujets, indi-
quant pour chacun les grandes li-
gnes d'une actualité, d'un reportage,
d'une interview. Tout cela est par-
fait, on voit que professeur et élèves
n'ont pas à compter avec la caisse,
et avec « le cadre limité » de notre
presse française. Aussi le candidat,
journaliste idéal obtient-il des félici-
tations méritées.

M. Bergougnan pose enfin à M.
Eastain quelques questions sur les
délits de presse.

L'élève est très informé de la ma-
tière, attestant l'excellence de l'en-
seignement reçu.

M. Eastain a obtenu son diplôme,
et, paraît-il, se reconnaît très fier
d'avoir conquis ce parchemin qui le
consacre « docteur ès-journalisme ».

Voilà du moins un journaliste qui
fera honneur à la presse française,
s'il reste fidèle aux principes que lui
ont inculqués ses excellents maîtres.
Que ne pouvons-nous en dire autant
de tous nos confrères !

Mais la sincérité, l'exactitude, le
savoir cela, n'est-ce pas, ce sont des
articles d'exportation. Conçoit-on
que notre bon public pourrait s'ac-
commoder de cela. Un directeur avisé
de journal à grand tirage devrait
être adjoint au comité de perfection-
nement de l'Ecole. Il aurait son mot
à dire.

Prêtres incomplets

Pent-on bien déroger aux lois de la nature ?
De même que l'eau coule et que le vent murmure,
Que le papillon vole et que brille le jour,
De même l'homme est fait pour la femme et l'a-
(mour.

N'est-ce pas Eugène Bresson qui
a écrit ces lignes ? Qui que ce soit,
n'est-ce pas la vérité ?

Dès lors le titre ci-dessus n'est-il
pas justifié ?

Par suite quelle valeur peut avoir
l'enseignement, la morale, les con-
seils, les ordres plus prétentieux en-
core de ces deux êtres incomplets ?

On nous objectera peut-être que
ces gaillards-là ne se privent pas de
femmes, voire même de petits Fo-
veau, mais cette objection se retour-
ne contre ceux-là même qui pour-
raient la faire, car, ainsi, ce serait
avouer la basse hypocrisie de cette
morale couramment attribuée aux
prêtres :

Faites ce que je vous dis, ne regardez pas ce que
(je fais.

D'ailleurs n'y a-t-il pas suffisam-
ment de vieux garçons créés ou obli-
gés de l'être à cause de l'incertitude
du jour présent, de l'incertitude du
lendemain, sans augmenter le nom-
bre de ces derniers par une fausse
conception de la vie normale ?

Comment les soi-disant représen-
tants d'un dieu imaginaire peuvent-
ils renier ou répudier l'œuvre ou la
créature du dit ?

Comment cette dernière, comment
ces nombreuses femmes peuvent-
elles supporter la morale d'un prêtre
qui les a contestées ?

Comment peuvent-elles admettre
la confiance par le confessionnal
(anormal entre toutes les anomalies
des religions) d'actes intimes qu'el-
les n'osent pas avouer parfois à leurs
parents, amants, ou époux fussent-
ils vantables ?

Autant de questions dont les ré-
ponses se résument souvent en une
seule : l'éducation incomplète,
c'est-à-dire la peur du savoir, c'est-
à-dire le défaut de lumières, c'est-
à-dire en un mot encore l'obscurantis-
me.

C'est donc à combattre ce dernier
et à propager le savoir, les connais-
sances, c'est-à-dire l'expérience, et
la lumière, que nous devrions nous
employer, autant que possible.

E. J.

INFORMATIONS

Les sous-officiers rengagés et les emplois civils

M. X... ancien sous-officier ren-
gagé, s'est mis en instance pour ob-
tenir un des emplois civils réservés
par la loi aux sous-officiers. Il a été
classé avec le n° 1 pour être em-
ployé à l'Institut.

Sur ces entrefaites s'est produite
une vacance par suite du décès d'un
employé au secrétariat de l'Institut.

M. X... pensait être nommé lors-
qu'il apprit que le choix de la com-
mission administrative compétente
s'était porté sur un candidat civil.

Il s'est pourvu au Conseil d'Etat
pour excès de pouvoir, et l'assem-
blée, par une véritable décision de
principe, qui a proclamé le droit des
sous-officiers en pareille matière, lui
a donné raison.

L'arrêt du conseil d'Etat déclare,
en effet, que les sous-officiers ren-
gagés, remplissant certaines condi-
tions de durée de service et d'apti-
tude professionnelle et classés sur
la liste dressée par la commission
instituée, à cet effet, ont, à l'expira-
tion de leur engagement, le droit
d'obtenir, suivant leur ordre de cla-
ssement, dans une proportion déter-
minée, un des emplois civils réservés
par la loi. Inscrits en ordre uti-
le sur la liste, ils peuvent porter de-
vant le conseil d'Etat leur réclama-
tion contre les décisions qui auraient
nommé des titulaires sans tenir
compte de leur ordre de classement
ou de la proportion légale.

En ce qui concerne spécialement
l'Institut, le conseil d'Etat a ajouté
qu'on ne saurait s'arrêter à l'objec-
tion tirée de ce que l'employé décédé
avait des fonctions difficiles, car l'ex-
pression « employé à l'Institut » qui
est celle de la loi, comprend tous
les employés des divers services qui,
aux termes des règlements en vi-
gueur, ne sont pas l'objet d'une qua-
lification spéciale. D'ailleurs rien
n'empêche l'Institut de répartir son
personnel comme il l'entend.

En conséquence, le conseil d'Etat
a annulé la nomination faite par l'ins-
titut d'un candidat civil.

Le baron d'Estournelles, cet ami
et défenseur de Millet, député de la
Sarthe, ancien secrétaire d'ambassa-
de en Tunisie, vient de déposer sur
le bureau de la Chambre des dépu-
tés une proposition de loi qui classe
à jamais leur homme et appelle la
douce.

Cet abruti ne s'est-il pas mis dans
la tête de vouloir supprimer les dé-
putés et sénateurs d'Algérie et des
Colonies !

Il faut être le dernier des imbéciles
pour oser se permettre pareille pro-
position. M. d'Estournelles est du
dernier mieux avec Millet, sa pro-
position idiote ne peut donc nous éton-
ner.

Elle aura les honneurs d'un enter-
rement de première classe.

NOTE SOMBRE

Dans un de ses derniers numéros,
un de nos confrères intermittents,
broie du noir. L'avenir de Tunis lui
paraîtrait très compromis, nous se-
rions dans la mélasse jusque par
dessus la tête ; avant peu même,
Tunis, serait ravalée au rang de la
dernière bourgade de Tunisie.

Malgré tous nos droits, malgré les
engagements formels pris, malgré
les vœux de tous, Tunis qui est le
débouché naturel des phosphates de
Kalaât-es-Senam serait sacrifiée au
profit de Bizerte parce que M. le
général Marmier appuierait de toute
l'autorité que lui donnent ses ga-
lons, la construction de la ligne de
Mateur à Béja et de Souk-el-Kemis
à Kalaât-es-Senam.

Que ce général estime qu'une li-
gne de Mateur à Béja est nécessaire
pour la défense de Bizerte et la ré-
clame à corps et à cris, nous l'ad-
mettons mais qu'il demande le dé-
versement des phosphates, voilà ce
que nous ne comprenons plus. Et M.
le général Marmier nous semble mê-
me sortir de ses attributions mili-
taires.

Mais quoiqu'en pense notre con-
frère, la situation n'est pas aussi dé-
sespérée qu'il le croit, malgré l'in-
différence coupable dont a fait mon-
tre la population de Tunis lorsque
la Chambre de Commerce l'a enga-
gée à pétitionner ferme en faveur
du tracé Tunis-Fats-Kalaât-es-Se-
nam.

Il est toujours pénible d'appren-
dre la mort de quelqu'un, à plus forte
raison celle d'un ami.

On conçoit si nous avons été pro-
fondément ému et affligé en appren-
ant celle de M. Forti, l'honorable
administrateur délégué de la Ban-
que de Tunisie qui villégiaturait de-
puis quelques mois en sa jolie villa
d'Hammam-el-Lif.

C'est un vaillant pionnier de l'influence française, qui disparaît après avoir doté la Tunisie d'un établissement de crédit qui a rendu et rend toujours des services inappréciables au commerce local.

Nous saluons avec respect la dépouille de cet ami, et prions à nouveau sa famille d'agréer l'assurance de nos condoléances attristées.

M. BALDACCHINO Joseph, employé au B.-G. porté à la connaissance du public qu'à partir de ce jour il ne soldera que les factures des marchandises dont il aura fait lui-même la commande. Tunis, le 1^{er} juin.

Chronique locale et régionale

Nous avons l'honneur de porter à la connaissance de M. le Commissaire central que la rue de Souk-Ahras est, depuis longtemps un lieu de rendez-vous pour certains petits arabes qui par leurs hurlements, les coups qu'ils échangent, troublent le calme de cette rue.

C'est que ces fils de Mohamed se paient le luxe d'y venir jouer les quelques sous qu'ils ont gagnés à cirer nos bottes, et que le perdant n'est pas toujours content.

La fourrière

Jamais on ne vit pareille quantité de toutous circuler dans Tunis. On dirait vraiment que l'édit qui les condamne à être ramassés, s'ils ne sont munis d'une muselière, les encourage au contraire à se venir jeter dans nos jambes.

Voyons, ces prétendus amis de l'homme sont un peu gênants, surtout lorsqu'ils sont galeux; et comme d'autre part le soleil commence à taper ferme, ce qui développe chez eux les cas si fréquents d'hydrophobie, ne pourrait-on pas mettre un frein à leur vagabondage ?

Avis à qui de droit.

Hammam-el-Lif

On parle de notre ami Eugène Coste pour recueillir la succession vacante de la vice-présidence de la Commission municipale d'Hammam-el-Lif.

Les intérêts de cette charmante station balnéaire ne pourraient être placés en de meilleures mains, aussi félicitons-nous le gouvernement du choix qu'il va faire.

SOUK-EL-ARBA

On nous fait part des prouesses d'un lovelace du cru qui fait beaucoup jaser en ce moment à Souk-el-Arba.

Ce particulier ferait bien de demander son changement à moins qu'il ne s'amende, car autrement ses côtes pourraient lui en cuire. A bon entendeur...

Nous recommandons à toute personne qui désirerait vivre confortablement et à prix modérés, jouir en même temps d'une fraîcheur délicieuse pendant ses repas, L'Hotel du Midi, sis rue Al-Djazira. Vaste tonnelle, chef excellent, rien n'y manque. Le soir, éclairage à l'acétylène.

BRODEUSE

donne des leçons chez elle et à domicile. Rue Chaker, 11, au premier. Prix modérés

A nos amis. — Nous prévenons tous nos amis que l'administration de la Petite Tunisie se charge de faire exécuter toutes les commandes d'impression (têtes de lettres, cartes de visites, lettres de deuil et imprimés divers) ainsi que les commandes de registres ou fournitures de bureau qui lui seront adressées. S'adresser directement à l'administrateur du journal.

L'ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé. Dr Ph. Bernard.

Spectacles et Concerts

CASINO D'HAMMAM-EL-LIF

On a ri à gorge déployée, hier soir au Casino d'Hammam-Lif, où la présence sur l'affiche des P'tites Michu avait rapidement noirci la feuille de locations.

Comme d'habitude la jolie salle était envahie par une foule élégante venue pour passer leur soirée au grand air.

Plus la saison avance, plus elle affirme le succès de la charmante plage. Le Casino d'Hammam-Lif est aujourd'hui coté hors pair comme lieu de réunion de bon aloi; c'est l'établissement où tout est chic, de bon goût; où rien ne détonne; où la population européenne française surtout retrouve avec humeur les raffinement du confort métropolitain. En cette localité idéale, rien n'est resté de l'obsédante couleur locale, si ce n'est le cadre merveilleux de la montagne verte et la splendeur du golfe incomparable, plus séduisante à contempler d'Hammam-Lif que de n'importe quelle autre plage.

Ce soir : *Gillette de Narbone*; Demain samedi : *Mignon*; Après-demain dimanche : en matinée *Les P'tites Michu*; le soir *Carman*.

RADES-PLAGE

Incessamment ouverture du casino. Le café-restaurant est déjà ouvert.

Casino-Théâtre de la Plage

La Goulette

Tous les soirs opéra et opéra-comique
RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Consommations de choix
Dernier train La Goulette à Tunis : 11 h. 30

COMPAGNIE DU GAZ

Régie coïntéressée des Eaux de Tunis
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL : 3.000.000 de francs

Avis aux actionnaires

Par décision de l'Assemblée générale du 18 avril dernier, le dividende de l'exercice 1900 a été fixé à 37 fr. 50 net par action.

10 francs ayant été payés le 1^{er} janvier 1901, 27 fr. 50 nets seront mis en paiement à partir du 1^{er} juillet prochain, contre remise du coupon n° 31.

Actions de jouissance, dividende exercice 1900, 12 fr. 50 nets contre remise du coupon n° 9.

AMORTISSEMENT DU CAPITAL (10^e tirage). — Actions sorties : n° 6, 356, 374, 420, 485, 722, 804, 1069, 1153, 1276, 1355, 1405, 1440, 1585, 2202, 2609, 2869, 3301, 3345, 3390, 3617, 3702, 3794, 3960, 3963, 4141, 4142, 4670, 4975, 5045, 5214, 5560, 5756, 5843, 5877 (remboursables à 500 fr. et à échanger contre des actions de jouissance).

Avis aux obligataires

Paiement à partir du 1^{er} juillet : obligations 4% (1^{re} et 2^e séries), 10 francs nets, contre remise du coupon n° 20 pour la 1^{re} série et de celui n° 18 pour la 2^e série.

19^e tirage. — Obligations 4% (1^{re} série). Titres sortis : 56, 158, 355, 554, 608, 646, 875.

18^e tirage. — Obligations (2^e série). Titres sortis : 1028, 1187, 1256, 1352, 1446, 1522, 1560, 1696, 1793, 1914, 2031, 2540, 2591, 2773, 3239, 3297, 3353, 3370, 3501, 3728, 3782. (Les deux séries remboursables à 500 francs).

Nota. — Le paiement des coupons, le remboursement des actions et obligations et l'échange des titres se feront chez MM. S. Propper et Cie, 8, rue Michodière, à Paris; à Tunis, à la Banque de Tunisie.

Le Conseil d'administration.

Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

PREMIERE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et Cie
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

A VENDRE

Pour cause de départ, un meublé. Facilités de paiements. S'adresser aux bureaux du journal.

Grande Clinique Ophthalmique de la Régence

Maison de santé, pour les Maladies des yeux, du Dr CUENOD, rue Zarkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après-midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, unis et vendredis.

EN VENTE

à l'Imprimerie J. Picard et C^{ie}, à Tunis, rue Al-Djazira

Memento Arabe Français

ouvrage très utile à l'usage des personnes même ne sachant pas lire l'Arabe.

PRIX : 5 fr. relié.

" L'INDICATEUR TUNISIEN "

ÉDITION DE 1901

Un fort volume relié, de plus de 1.200 p. En vente chez tous les libraires. Envoi franco contre mandat-poste de 10 fr. 75 adressé à la Direction 9, Rue Es-Sadikia TUNIS

Demandez dans tous les Établissements l'absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie, MM FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

ENTREPOT BIÈRE PHENIX

Expéditeurs à l'intérieur en fûts, en bouteilles et bocks Rue d'Angleterre, 2 - TUNIS

F. MACHERET

Dépositaire

Laboratoire d'Analyses Métallurgiques ALFRED ANCELIN

Ingénieur-Chimiste

Mise en valeur de gisements. — Exploitations. — Rapports. — Devis. Installation d'atelier de broyage et d'enrichissement.

11, Rue, d'Espagne TUNIS

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Beuf pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NEE

Belle occasion à vendre un moteur à gaz, force 2 chevaux 1/2, marque, Cie française des moteurs à gaz.

S'adresser à l'Imprimerie du Commerce, 10, rue de Souk-Ahras, Tunis.

DATTES A. BONNENFANT

Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr.; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes : Avenue de France, 10, Librairie Démoflys. — Par correspondance : Bonnenfant, Tunis.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

AVIS IMPORTANT

En réponse à l'avis ci-dessous :

A VENDRE

MAISON AVEC JARDIN

dans beau quartier d'avenir le mieux situé et le plus salubre de Tunis S'adresser au bureau du journal

inséré dans plusieurs numéros de la *Dépêche Tunisienne* et concernant l'immeuble Gaudibert, boulevard Benat n° 21, Madame V^e Gaudibert informe le public que M. Ropert, son gendre, n'a aucune qualité pour vendre le dit immeuble dont elle possède les trois quarts.

Une instance est du reste suivie devant le tribunal civil de Tunis pour faire vendre sur licitation la dite maison.

Tout acheteur qui traiterait avec M. Ropert s'exposerait à des déboires.

Tunis le 4 décembre 1900
V^o H. GAUDIBERT.

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.

Médaille d'or, Exposition Universelle : Paris 1900.

OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL Paris 1889

Hors concours Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment

de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes.

Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'orfèvrerie "Bou-lenger".



D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France - TUNIS

MODES ET CONFECTIONS

Rue Chaker, 11

COSTUMES POUR DAMES

à raison de 12 à 15 francs de façon TRAVAIL SOIGNE

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

PALUDINE

élixir toni fébrifuge

A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS

Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques; la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.

Doses : Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose.

Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

HORS CONCOURS Exposition Universelle PARIS 1900

POUDRE DE RIZ

ADHÉRENTE - PARFUM EXQUIS - INVISIBLE

LA MADONE

Vente en Gros : HUBERT, Parfumeur, Bordeaux et 26, Rue d'Enghien, PARIS

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE à Tunis.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE

10, Rue de Souk-Ahras

Le gérant : EM. LACROIX

Ce journal est exécuté par des ouvriers syndiqués

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE

DENTIFRICES

des RR. PP.

BÉNÉDICTINS de SOULAC

A. SÉGUIN, BORDEAUX
MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS
Exposition Universelle Paris 1900



MODÈLE du FLACON

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE

Déjeuners à 2 fr. 50. — Dîners à 3 fr.

M. GUICHARD recommande au public sa cuisine très soignée et sa cave de 1^{er} ordre

SPECIALITÉ DES PLATS DU JOUR

TOUS LES JOURS CONCERT INSTRUMENTAL

G^{DE} BRASSERIE MAXÉVILLE

TUNIS - Rue Amilcar et Rue Hannon - TUNIS

LE SOIR, THÉÂTRE DU VRAI GUIGNOL LYONNAIS

BIÈRE GRANDE MAXÉVILLE

Hors concours Exposition Universelle 1900
Président du Jury

EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR
EN FUTS, BOUTEILLES & BOCK

GRAND BAZAR DE LA PORTE DE FRANCE

TUNIS — 15, Avenue de France, — TUNIS

Grande Spécialité d'Articles à 13 Sous

J. MATITIA, propriétaire

Maison Française n'achetant et ne vendant qu'au comptant

Rayon spécial de jouets, Vannerie, Maroquinerie, Bijouterie, Optique, Cravates, Foulards, Parapluies, Umbrelles, Quincaillerie, Articles de Ménage, de Fantaisie, de Fumeurs, Verrerie et Porcelaine. Grand choix de Valises, Sacs à main et Articles de Voyage. Arrivages journaliers d'articles utiles et de fantaisie. Avant de faire aucun achat, venez visiter ce choix considérable sans cesse renouvelé par de nouveaux articles.

Rayon spécial d'articles indigènes

MAISON DE DÉCORS

FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES

Dorure sous verre — Entreprise de peinture

LORENZI, 16, RUE ES-SADIKIA

Banque de Tunisie

Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

G^{DE} Brasserie Tourtel

A BIJOUVILLE (BIZERTE)

CLÉMENT B., PROPRIÉTAIRE

REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE

Cuisine soignée — Service irréprochable

Consommations des premières marques

Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djazira — TUNIS

Veuve C. BOURY

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse

BICYCLETES des premières fabrications françaises

Appareils de pesage de tous systèmes

Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances

DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital : 30 millions

Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia

Agences à Soussse et Bizerte

Escompte, recouvrements, ordre de bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

DOMAINE DE POTINVILLE

P. POTIN, propriétaire

CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments

VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés

AGENCE DE TUNIS

M. Victor Richard, Directeur

Sous-Agences à Soussse et à SFAX, Bureau à GABÈS

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, etc. de toutes, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc.

DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES

A vue, 2 %, - à 2 ans, 2 1/2 %, - à 3 ans, 3 %, - à 4 ans, 3 1/2 %.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et d'incendie.

Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Maison Paonessa, Artificier

22, Avenue de la Marine, TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES

Entreprise générale de fêtes publiques et privées

Vente et location d'illuminations et de décorations

Drapeaux et tentures de toutes nationalités

Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

M. Louis FOUBERT

Courtier maritime et Commercial

TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS

CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE

Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse

Service spécial de Déménagements

CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

MAGASINS DE DÉPÔTS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme ; Capital 15.000.000 entièrement versés

Comptoir de Tunis, Avenue de France

Escomptes, recouvrements, avances sur titres et marchandises.

Chèques et lettres de crédit sur tout pays

Encaissements de coupons. Ventes et achats sur garde titres

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0. Bons de caisse.

Bons 3 ans et 2 ans, 3 0/0. Bons à 1 an et 4 ans 3 et demi 0/0.

Bons à 4 ans 5 0/0.

MM. A. Guerriera et S. Messa fils

Agents généraux de la Société française des plâtrières Char et Cie, dépositaires de la chaux éminemment hydraulique de Bou Kornine, représentants de ciments PELLOUX PERE ET FILS et Cie de Grenoble.

BUREAUX ET ENTREPOTS : 10, RUE DE GRÈCE

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES

Peintures et Fournitures pour Machines

MAISON FONDÉE EN 1890

Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE

M^{ME} HOLMIÈRE

23, Rue d'Italie, TUNIS

LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

GRAND HOTEL DE FRANCE

Actuellement en construction

Ouverture le 1^{er} juillet 1901

BOIS DE CHAUFFAGE

Charbon de bois, houille

et briquettes

B. RICHARD, A. MILITTE

SUCCESSEUR

Bureaux : Place de la Gare Française.

Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.

TUNIS

Pasteurisation des Vins

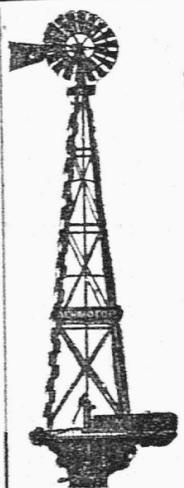
APPAREIL BOURDIL

de Narbonne

HORS CONCOURS

S'adresser à M. Fernand ARNAUD

Consignataire, rue de Strasbourg



"L'ARMOTOR"
EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
Agent Général : P. LECLERCQ
11, Rue Es-Sadikia — Tunis

GLACE HYGIÉNIQUE ALGÉRIENNE

Succursale de Tunis : dépôt, rue Malta, Scira

Bureaux : 17, Rue du Portugal

R. MARTIN

Livraisons en ville à domicile

EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR — PRIX MODÉRÉS

La maison ayant supprimé les intermédiaires, prière d'adresser directement les commandes à l'adresse ci-dessus.

Demandez partout

LE KINA-BELLOY

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

des liqueurs fines de la maison LAVALNE & C^{ie} et du Champagne MONTEBELLO

PHARMACIE LYONNAISE

TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS

ROSSET-BRESSAND, pharmacien

VIN TONIQUE DES SUFFÈTES

a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux

DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES

DES SUFFÈTES

Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes atteintes par les chaleurs, Colépiques, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excorées, inflammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, grus et détail

Lotion végétale pour la conservation de la chevelure

Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

Société des sables de l'Oued-Miliane

(DITE KLEDIA)

La Société des sables de l'Oued-Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'Oued-Miliane, de première qualité exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.

Gravier pour jardins à 7 fr. le mètre-cube

S'adresser à son représentant à la Gare Française.

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE

ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS

MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc

Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café

Pâtisserie de premier ordre

Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals

Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie

SAINT-LOUIS de Marseille.

ON PORTE A DOMICILE

GRANDE BRASSERIE GEORGES

Tenue par B. Mertillo

TUNIS — AVENUE DE LA MARINE — TUNIS

SALONS RÉSERVES — BILLARD

CONSOMMATIONS DE 1^{ER} CHOIX — LIQUEURS DE MARQUE

GLACES ET SORBETS

EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES

D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE

SOURCE PASTEUR

Très peu gazeuse

Gazeuse

Dépôts à Tunis :

chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales

Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

Hôtel-Restaurant des Négociants

9, rue Amilcar — TUNIS

PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50

Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné

S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

MAISON MODÈLE

Avenue de France et rue de Bône, Tunis

Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

POUR HOMMES ET ENFANTS

Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES

Coupeurs des Premières Maisons de Paris

Chemiserie-Bonneterie

DÉPÔT DES USINES TORRILHON* et C^{ie}

DE CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indecomposables. Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), inventeur, remplissant avantageusement le pneu.

S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis

Ateliers de Charpente et Menuiserie

PAUL ROSARD

Rues de Vesoul et de Naples prolongée, TUNIS

Charpente et Hangars économiques. — Chalets et Menuiserie

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation

Siège social, 7, rue de la République, Marseille

Agence de Tunis

Services réguliers entre Marseille et la Tunisie

Le vapeur Ville-de-Bizerte, Capitaine Ribba, attendu de Marseille le 6 juillet 1901 repartira pour Soussse le même jour.

Prix des Passages pour Soussse : Premier 10 fr. avec nourriture ; Port 4 fr. sans nourriture.

Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es Sadikia, Tunis

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

C^{ie} TOUACHE - paquebots-poste français -- Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de décharges et de marchandises

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.

— DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.

— DE LA CÔTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Stax, Mehdia, Monastir, Soussse), tous les samedis à 9 h. 30 s.

— DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.

— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.

— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.

DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s.

— POUR LA CÔTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.

— DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.

— DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.

— DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.

— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.

— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Soussse, Monastir, Mehdia, Stax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 5 heures du soir.

Service régulier hebdomadaire de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.

La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. L'Agent principal, J.-B. PÉDRUPÉ

TERMINUS-BUFFET-HOTEL

GARE FRANÇAISE

la meilleure situation de Tunis

CHAMBRES DES PLUS CONFORTABLES

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Usine du Bou-Kornine

Hamnam-Lif

A. BELLINO

CHAUX

éminemment hydraulique

Vente au détail

10, rue de Grèce, Tunis